

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} décembre 2015** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 novembre 2015
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Établissement du calendrier 2016 des séances du Conseil municipal
 - 4.4 Québec Municipal - Adhésion 2016
 - 4.5 Fédération Québécoise des Municipalités - Adhésion 2016
 - 4.6 Ministère des Transports du Québec - Contrat de déneigement et déglacage de la route de Saint-Pie
 - 4.7 Service d'inspection municipale - Contrat
 - 4.8 Pavillon des loisirs, travaux de drainage, de la patinoire et d'éclairage - Décompte progressif no 3 et réception provisoire
 - 4.9 Comité consultatif d'urbanisme - reconduction de mandats
 - 4.10 Comité des bassins versants des Douze et Métairie
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Avis de motion - Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 2015-293
 - 5.2 Avis de motion - Règlement de zonage numéro 2015-294
 - 5.3 Avis de motion - Règlement de lotissement numéro 2015-295
 - 5.4 Avis de motion - Règlement de construction numéro 2015-296

5.5 Avis de motion - Règlement concernant les permis et certificats numéro 2015-297

5.6 Avis de motion - Règlement numéro 2015-298 concernant la gestion des accès et l'entretien des fossés de chemin

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 Rapport du service des eaux usées

8. CORRESPONDANCE :

8.1 Sommaire de la correspondance

9. DIVERS :

9.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

10. LEVÉE DE LA SESSION :

11. LOISIRS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-182

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-183

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-184

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1er décembre 2015 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 44 à 47) :	28 532,52 \$
• Chèques C0009454 à C0009527 :	264 625,04 \$
• Chèques manuels M0007200 à M0007201 :	410,40 \$
• Accès D L15000142 à L15000158 :	16 613,06 \$
Total :	310 181,02 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-185

4.3. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 12 janvier

- 2 février
- 1er mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 16 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-186

4.4. QUÉBEC MUNICIPAL - ADHÉSION 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est abonnée au portail internet de Québec Municipal et que cet abonnement est renouvelé annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'abonnement à Québec Municipal pour un montant de 321,93 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-130-00-494 au budget 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-187

4.5. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2016, auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2016, au montant de 2 735,91 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-188

4.6. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE DE LA ROUTE DE SAINT-PIE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le ministère des Transports du Québec que la municipalité de Saint-Dominique autorise la ville de Saint-Pie à exécuter le contrat de déneigement et de déglacage de la route de Saint-Pie sur le territoire de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-189

4.7. SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public pour le service d'inspection municipale le 21 octobre dernier;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Gestim inc. pour le service d'inspection municipale pour les années 2016 et 2017, au montant de 125 760 \$, plus taxes.

DE NOMMER monsieur Eddy Perrez comme inspecteur en bâtiments, et monsieur Alexandre Thibault comme inspecteur en bâtiment substitut à partir du lundi 4 janvier 2016.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des années 2016 et 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-190

4.8. PAVILLON DES LOISIRS, TRAVAUX DE DRAINAGE, DE LA PATINOIRE ET D'ÉCLAIRAGE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services Exp inc., relativement aux travaux de drainage du pavillon des loisirs, de la patinoire et d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 74 876,53 \$, taxes incluses, à Entreprise Dexsen, représentant le décompte progressif no 3, après déduction de la retenue de 5 % pour les travaux mentionnés plus haut (dossier SDOM-00228252), tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services Exp inc., en date du 12 novembre 2015.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-200-00-725 et financées à même le surplus de l'exercice.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-191

4.9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RECONDUCTION DE MANDATS

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Jean-Claude Chicoine et Benoit Chicoine, représentants des citoyens, et de Lise Bachand, élue, se terminent le 31 décembre 2015 et que ceux-ci ont émis leur intérêt à siéger à nouveau sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE RECONDUIRE jusqu'au 31 décembre 2017 le mandat des personnes ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-192

4.10. COMITÉ DES BASSINS VERSANTS DES DOUZE ET MÉTAIRIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Comité des bassins versants des Douze et Métairie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ à ce comité.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2015-293

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Josée Beauregard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-293 relatif au plan d'urbanisme.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

5.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-294

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-294 relatif au règlement de zonage.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

5.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2015-295

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-295 relatif au règlement de lotissement.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

5.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2015-296

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Perron que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-296 relatif au règlement de construction.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

5.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2015-297

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Mc Dermott que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-297 concernant les permis et certificats.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

5.6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-298 CONCERNANT LA GESTION DES ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMIN

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Demers que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2015-298 concernant la gestion des accès et l'entretien des fossés de chemin.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de novembre 2015 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de novembre 2015 est déposé au Conseil.

8. CORRESPONDANCE :

8.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2015 est déposé au Conseil.

9. DIVERS :

9.1. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations de tous les membres du Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-193

10. LEVÉE DE LA SESSION :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

de lever cette séance à 20 h 46.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière